

# Brique réfractaire

## SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Brique réfractaire
Autres moyens d'identification	KK0156
Famille chimique :	Principalement silicates d'aluminium
Usage recommandé	Foyers et poêles résidentiels
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Imperial Manufacturing Group Inc., 40 Industrial Park Street, Richibucto, NB, Canada, E4W 4A4
Numéro de téléphone	905-829-5888, www.imperialgroup.ca
d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 heures : (frais renversés)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

**Apparence :** Solide granulé en forme de brique ; couleur chamois

**Classification du danger de la substance ou mélange :** Sans objet

**Mot-indicateur :** Aucun.

**Énoncé du danger :** La poussière de brique peut contenir de la silice cristalline, un produit chimique dont certains organismes ont déterminé qu'il cause le cancer. Voir la section 11 pour de plus amples renseignements sur les dangers pour la santé.

**Pictogrammes :** Sans objet

**Énoncés de mise en garde :** Aucun.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	% par poids	Autres identificateurs
Silicates d'aluminium	1344-28-1	50-85	
Quartz	14808-60-7	Variable	
Composés de baryum	Variés	0-3	
Composés de fer	Variés	0-15	

Les compositions chimiques ci-dessus sont fournies à des fins d'hygiène industrielle et environnementales et ne sont pas destinées à représenter les spécifications du produit. Cette information a été compilée à partir de données jugées fiables. Des éléments tels que l'aluminium, l'arsenic, le bore, le calcium, le chrome, le cobalt, le cuivre, le plomb, le molybdène, le nickel, l'étain, le titane, le vanadium et le zirconium peuvent être présents à l'état de traces. Les pavés tels qu'ils sont expédiés ne présentent pas de danger d'exposition.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Mesures de premiers soins

Identificateur du produit : Brique réfractaire

Date de préparation : 1 décembre 2015

## Description des mesures de premiers soins :

### Contact oculaire :

Rincer à l'eau courante. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

### Contact cutané :

Laver à l'eau savonneuse. Si une réaction allergique provoque une éruption cutanée qui ne guérit pas en quelques jours, consultez un médecin. Traiter les abrasions comme toute autre éraflure ou coupure avec des désinfectants et des pansements.

### Ingestion :

Aucune (pas d'effets aigus connus).

### Inhalation :

Retirer la personne de l'exposition aux particules en suspension dans l'air. Consulter un médecin si la respiration ne revient pas à la normale.

### Conditions médicales aggravées par l'exposition :

Une exposition excessive aux poussières peut aggraver tout trouble ou maladie respiratoire. L'exposition excessive aux poussières peut entraîner des complications ou des allergies menant à une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Dangers d'incendie / explosion :

Les briques telles qu'expédiées ne présentent pas de danger d'incendie ni d'explosion.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Procédures de nettoyage :

Les briques telles qu'expédiées ne présentent pas de danger pour l'homme ni l'environnement, nécessitant des mesures de nettoyage spéciales.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Éviter de respirer la poussière. Toujours utiliser une scie de type humide ou un aspirateur. Fournir une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des normes OSHA PEL et ACGIH TLV pour le quartz et autres substances.

### Conditions pour un entreposage sécuritaire

Toujours empiler et entreposer les briques de façon stable pour éviter les risques de chutes.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Silicates d'aluminium

OSHA PEL	15 mg / m <sup>3</sup>
ACGIH TLV	10 mg / m <sup>3</sup>

Quartz

OSHA PEL	10 / %SiO <sub>2</sub> + 2 mg / m <sup>3</sup> (respirable)
ACGIH TLV	0.025 mg / m <sup>3</sup> (respirable)

Composés de fer comme additifs granulaires de structure

OSHA PEL	Non disponible
ACGIH TLV	Non disponible

Identificateur du produit : Brique réfractaire

Date de préparation : 1 décembre 2015

Composés de baryum

OSHA PEL

ACGIH TLV

Non disponible

Non disponible

## Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ingénierie :

Assurer une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition au quartz et à d'autres substances en dessous des normes OSHA PEL et ACGIH TLV.

### Équipement de protection individuelle :

Se référer aux normes et réglementations nationales applicables dans le choix et l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI).

### Pieds :

L'utilisation de chaussures à embout d'acier est recommandée lors de la manipulation de la brique.

### Yeux et visage :

Des écrans protecteurs doivent être utilisés lors du sciage de la brique.

### Peau :

Utiliser des gants et/ou des vêtements de protection, en cas d'abrasions ou de réactions allergiques.

### Protection respiratoire :

Pour une concentration dans l'air supérieure aux normes OSHA PEL ou ACGIH TLV, utiliser un respirateur approuvé NIOSH et/ou MSHA.

### Autre :

Il est recommandé d'utiliser des méthodes de sciage de type humide ou un aspirateur, chaque fois que des briques doivent être coupées.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Solide granulé
Odeur :	Essentiellement sans odeur
Formule moléculaire :	Mélange
Solubilité / solvant :	Aucune donnée disponible
Solubilité / eau :	Négligeable
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	2.7
Point de fusion :	1,500 °C
Tension de vapeur (kPa)	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur (g/ml)	Aucune donnée disponible
Couleur :	Chamois ou rouge
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
Poids moléculaire :	Mélange

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité :

**Les briques telles qu'expédiées sont stables et non réactives. ne présentent pas de danger d'incendie ni d'explosion.**

Identificateur du produit : Brique réfractaire

Date de préparation

1 décembre 2015

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Effets de l'exposition à court et à long terme:

#### À court terme

Les briques telles qu'expédiées ne présentent pas de danger par inhalation, ingestion ou contact. Cependant, des opérations telles que le sciage et le meulage peuvent avoir les effets suivants :

- Yeux :** Peut causer une irritation par abrasion avec de la poussière ou des éclats.
- Peau :** La poussière ou les éclats de briques peuvent causer des réactions allergiques chez les personnes hypersensibles ; peuvent causer des coupures et des abrasions cutanées.
- Inhalation:** La poussière ou les éclats de briques peuvent causer une congestion et une irritation des voies nasales et respiratoires.
- Ingestion:** Aucun effet aigu connu.

#### À long terme

L'exposition excessive aux particules respirables (poussières) pendant une période prolongée peut entraîner le développement de maladies pulmonaires telles que la silicose.

#### Information sur les effets toxicologiques

**Information générale:** Les propriétés toxicologiques de la formulation n'ont pas été étudiées. L'information contenue dans cette section décrit les dangers potentiels de la silice cristalline. La poussière de brique peut contenir de la silice cristalline, un produit chimique considéré par certains organismes comme cause de cancer et d'autres produits chimiques connus comme cause de cancer, d'anomalies congénitales et d'autres problèmes de reproduction. L'inhalation de briques au-dessus des niveaux d'exposition établis ou recommandés doit être évitée, utilisant un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH.

**Statut cancérigène :** Les classifications de cancérigénité suivantes pour la silice cristalline ont été établies par les organismes suivants :

- OSHA : Non réglementé comme cancérigène
- CIRC : Cancérigène chez l'homme - Groupe 1
- NIOSH : Cancérigène, sans autre catégorisation
- NTP : Cancérigène connu

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Il n'y a pas d'impacts environnementaux connus.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer les déchets conformément aux lois et règlements en vigueur. Il faut tenir compte des dispositions propres à l'État /Province et à la collectivité. Il est recommandé de réduire au minimum les déchets.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette matière n'est pas réglementée pour le transport en tant que matière dangereuse.

**DOT:** Les briques telles qu'expédiées ne sont pas des matières dangereuses selon les règlements du DOT.

Identificateur du produit : Brique réfractaire

Date de préparation 1 décembre 2015

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Règlements et lois sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou au mélange

<b>RCRA:</b>	Les pavés sous la forme solide sont généralement considérés comme des déchets non dangereux à éliminer, mais la réglementation locale peut varier; par conséquent, tous les déchets doivent être éliminés, recyclés et remis en état conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux de contrôle environnemental. L'eau contenant des solides de briques, provenant par exemple d'opérations de sciage de type humide, doit également être éliminée conformément à la réglementation environnementale fédérale, provinciale et locale. Les déchets de briques ne doivent pas être utilisés comme agent de sablage.
<b>EPCRA - Section 311/312 :</b>	Les briques telles qu'expédiées ne sont pas un produit à déclarer en vertu de la section 311/312.
<b>EPCRA - Section 313 :</b>	Les briques telles qu'expédiées ne sont pas assujetties à la section 313, des rejets de produits chimiques toxiques.
<b>DOT :</b>	Les briques telles qu'expédiées ne sont pas des matières dangereuses selon les règlements du DOT.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Imperial Manufacturing Group Inc. considère notre produit comme un "article" décrit dans les répertoires 30 CFR 1200 (b)(g)(iv) et 40 CFR 372.38. En tant qu'article, une FDS n'est pas requise et le produit est exempté de toutes les autres exigences de la norme de communication des dangers. OSHA exige une FDS pour la brique parce qu'elle est parfois sciée à sec. Nous recommandons de ne scier la brique que par méthode de type humide.

Avis au lecteur : Les renseignements sont fournis de bonne foi et sont exacts au meilleur de la connaissance de Imperial Manufacturing Group Inc., à la date des présentes et sont conçus pour aider nos clients; toutefois, Imperial Manufacturing Group Inc. ne fait aucune représentation quant à leur exhaustivité ou leur exactitude. La détermination finale de la pertinence d'usage de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir qu'ils sont les seuls existants. Imperial Manufacturing Group Inc. décline toute garantie ou représentation expresse ou implicite.

Identificateur du produit : Brique réfractaire

Date de préparation 1 décembre 2015

Page 05 de 05